

## 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(mandature 2020-2026)  
-----

### SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Le **mardi 19 septembre 2023 à 19h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le **11 septembre 2023**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

#### **Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Grégoire GAUGER  
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER  
M. Jean-Pascal HESSE  
Mme Virginie KRIKORIAN  
M. André TILLOY  
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS  
M. Vincent BALADI  
Mme Martine GUICHARD  
M. Jean-Louis BARTHELÉMY  
Mme Athénaïs MICHEL  
Mme Sophie SEGOND  
Mme Catherine LECUYER

LE MAIRE



## SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

### Ordre du jour

#### **08 2023 13**

Désignation du secrétaire de séance

#### **08 2023 14**

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023

#### **08 2023 16**

Autorisation donnée au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement

#### **2023 DDCT 61**

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

#### **2023 DDCT 62**

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

#### **2023 DDCT 63**

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

#### **08 2023 15**

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge

#### **2023 DAC 162**

Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

#### **2023 DAC 163**

Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

#### **2023 DAC 378**

Subventions (70.000 euros) et conventions avec 5 établissements cinématographiques parisiens

#### **2023 DU 22**

Signature d'un protocole transactionnel avec STELLANTIS & YOU FRANCE SAS et PSA VO FRANCE portant sur l'immeuble 25 rue de Constantinople

#### **2023 DU 97**

Cession à Paris Habitat de l'immeuble 37 avenue George V

#### **2023 DAE 87**

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées (8e) du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 – Tarification applicable

#### **2023 DASCO 79**

Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

#### **2023 DASCO 84**

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

#### **2023 DASCO 85**

Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

**2023 DASCO 91**

Divers collèges publics - Dotations révisées (19 204.00 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège

**2023 DASCO 93**

Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

**2023 DASCO 94**

Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

**2023 DASCO 95**

Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

**2023 DASCO 81**

Caisse des écoles (8<sup>ème</sup>) – Subvention d'investissement (21 931,39 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Octave GREARD

**2023 DPE 42**

Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

**2023 DFPE 153**

Subvention (59.500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> et sur tout Paris.

**2023 DFPE 160**

Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

**2023 DVD 57**

Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées

**2023 DVD 61**

Parc de stationnement JOUFFROY D'ABBANS - Avenant n°1 à la convention de concession des Parcs de stationnement HOCHÉ, PORTE D'ASNIERES et JOUFFROY D'ABBANS

**2023 DVD 67**

Rue Boissy d'Anglas (8<sup>e</sup>) - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique relative à l'aménagement et la sécurisation des accès rue Boissy d'Anglas

**2023 DVD 88**

Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP

**2023 DJS 30**

Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS

**V08 2023 13**

Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8ème arrondissement relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Wiatscheslav Nicolaïevitch Vassiliev dit Slavik

**V08 2023 14**

Vœu de Mme LECUYER sur l'information des habitants et des acteurs économiques du 8e arrondissement sur les restrictions à la circulation et aux déplacements pendant les JOP de Paris 2024

**V08 2023 15**

Vœu de Mme LECUYER sur le "site de festivités" projeté dans le parc Monceau pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

**Q08 2023 05**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement sur le relevé de décisions de la réunion de travail organisée avec IDFM sur la restructuration du réseau des lignes de bus dans le quartier Europe et la rue de Saint-Petersbourg

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/72**

**Objet : 08 2023 13**

**Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

**A L'UNANIMITE** des présents, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. d'Hauteserre', written over a horizontal line.

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/73**

**Objet : 08 2023 14**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023**

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2023 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

Mme LECUYER émet des observations ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2023 est **APPROUVE A la MAJORITE (12 voix)**

Mme LECUYER vote CONTRE

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. L. Haukeus', is written over the printed name 'LE MAIRE'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

**CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n°08/23/74**

**Objet : 08 2023 16**

**Autorisation donnée au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie d'arrondissement**

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2511-16 ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :**

**Article 1<sup>er</sup> : A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement **ADOPTÉ** le projet de délibération. Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie d'arrondissement ainsi désignées :

Localisation	Surface	Capacité d'accueil
Salle des Conférences	273 m2	210 personnes debout 165 assises
Salle des Expositions	145 m2	145 personnes debout
Salle des mariages	147 m2	147 personnes debout 170 assises
Salon de la Venerie	54 m2	54 personnes debout 40 assises
Salle du Conseil	48 m2	19 personnes debout 19 assises
Salle des Pas perdus	65 m2	65 personnes debout 45 assises
Bureau des élus	54 m2	19 personnes debout 19 assises

**Article 2 :** Le Maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire suivant le modèle joint en annexe

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/75**

**Objet : 2023 DDCT 61**

**États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de déterminer, au titre de l'exercice 2024, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A l'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. d'Hauteserre', written over a horizontal line.

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/76**

**Objet : 2023 DDCT 62**

**États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique du 1er avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 DFA 28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. d'Hauteserre', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/77**

**Objet : 2023 DDCT 63**  
**Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande au titre de l'exercice 2024, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

LE MAIRE



CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
-----

SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/78

**Objet : 08 2023 15**

**Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8<sup>ème</sup> a la charge**

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du conseil de Paris (2023 DDCT 63) concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement adopte le projet de délibération relatif à l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8<sup>ème</sup> a la charge

**ARTICLE 1** : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste annexée ci-jointe

**ARTICLE 2** : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement a la charge est abrogé

LE MAIRE



## SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

## Délibération n° 08/23/78 (suite)

## MA 08 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE INSCRITS A L'INVENTAIRE 2024

46  
Equip.

Mairie	Direct*	Cod. type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 08	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque municipale Courcelles	17ter, avenue Beaucour	3118
MA 08	DAC	13113	Médiathèque	Bibliothèque municipale Jean d'Ormesson	3, rue de Liabonne	3 154
MA 08	DAC	13211	Conservatoire	Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns	208, rue du Faubourg Saint-Honoré	3189
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 12 rue de la Bienfaisance	12, rue de la Bienfaisance	584
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 16 rue Roquépine	16, rue Roquépine	603
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 7 rue de Moscou	7, rue de Moscou	608
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 12bis rue de la Bienfaisance	12bis, rue de la Bienfaisance	891
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 18 rue de Surène	18, rue de Surène	947
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 4 rue de Florence	4, rue de Florence	1028
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 10 rue Paul Baudry	10, rue Paul Baudry	1181
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente Beaujon - accès maternelle	15, rue de Monceau	1186
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 8 rue Robert Estienne	8, rue Robert Estienne	1219
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente Beaujon - accès élémentaire	2, allée Louie de Funès	9784
MA 08	DDCT	17211	Mairie d'aménagement	Mairie du 8ème arrondissement	3, rue de Liabonne	4046
MA 08	DDCT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Maison de la Vie associative et citoyenne du 8ème arr. (fusion avec la MV)	28, rue Laure Diebold	8588
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin de la mairie du 8ème arr.	3, rue de Liabonne	3339
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade du cours Albert 1 <sup>er</sup>	5, cours Albert 1 <sup>er</sup>	3444
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade du cours la Reine	19, cours la Reine	3445
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Louis XVI	29, rue Pasquier	3636
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Marcel Pagnol	12, rue de Laborde	3640
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardinsreka Torrés - Laviv	7, rue Laure Diebold	10864
MA 08	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet aux abords du passage souterrain de l'Alma	4, place de l'Alma	3720
MA 08	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet du chevet de Saint-Philippe-du-Roule	4, avenue Myron Herick	3759
MA 08	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la place de la Reine Astrid	1, place de la Reine Astrid	3771
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Décoration de la place François 1 <sup>er</sup>	4V, place François 1 <sup>er</sup>	7218
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières du rond point de la place de l'Europe	2, place de l'Europe	7220
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinière verticale du 28 rue du général Foy	28, rue du général Foy	8580
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinière verticale du 7 allée Louie de Funès	7, allée Louie de Funès	10243
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières de la place de la Madeleine	3V, place de la Madeleine	11674
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières 'RAE' de la rue de la Bienfaisance (rue avec des écoles)	1, rue de la Bienfaisance	12015
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières 'RAE' de la rue de Florence (rue avec des écoles)	4, rue de Florence	12214
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières 'RAE' de la rue de Moscou (rue avec des écoles)	7, rue de Moscou	12215
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières de la rue Joseph Sansboeuf	1, rue Joseph Sansboeuf	12218
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières de la rue de Monceau	43, rue de Monceau	12217
MA 08	DEVE	15311	Terre plein, jardinière, plate bande	Jardinières de la place de Narvik	1, place de Narvik	12218
MA 08	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 208 rue du Faubourg Saint-Honoré (ex- crèche)	208, rue du Faubourg Saint-Honoré	2082
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 5 rue Maleville	5, rue Maleville	2206
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 9 rue de la Pépinière - art.28 (ex- art.30 œuvre Croix-Sai)	9, rue de la Pépinière	2304
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 20 rue Laure Diebold	20, rue Laure Diebold	4867
MA 08	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 11 rue Maleville (ex- halte-garderie)	11, rue Maleville	2411
MA 08	DFPE	11113	Halte-garderie	Halte-garderie 2 rue de Florence	2, rue de Florence	2484
MA 08	DFPE	11115	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 22 rue Laure Diebold	22, rue Laure Diebold	4868
MA 08	DJS	12219	Equipement sportif d'extérieur	Ensemble d'agrs extérieurs Cours Albert 1 <sup>er</sup>	cours Albert 1 <sup>er</sup>	xxxx
MA 08	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Roquépine	18, rue Roquépine	2931
MA 08	DJS	12411	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Beaujon	208, rue du Faubourg Saint-Honoré	3 045
MA 08	DJS	12412	Bain douches	Bains-douches Rome	43, rue de Rome	8939

LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/79**

**Objet : 2023 DAC 162**

**Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'attribution en 2023 de subventions à diverses associations, établissements culturels et organismes pour l'implantation de résidences artistiques au sein de collèges parisiens et sollicite l'autorisation de signer les conventions et avenants correspondants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Pascal Hesse', written over a horizontal line.

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/80**

**Objet : 2023 DAC 163**

**Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à onze structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions, conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

**Délibération n° 08/23/81**

**Objet : 2023 DAC 378  
Subventions (70.000 euros) et conventions avec 5 établissements  
cinématographiques parisiens**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ainsi que L2251- 4 et R1511- 40 à R1511- 43 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 5 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 6 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (70.000 euros) et conventions avec 5 établissements cinématographiques parisiens

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/82**

**Objet : 2023 DU 22**

**Signature d'un protocole transactionnel avec STELLANTIS & YOU FRANCE SAS et PSA VO FRANCE portant sur l'immeuble 25 rue de Constantinople**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 et suivants ;

Vu le Code civil, et notamment les articles 2044 et 2052 ;

Vu l'acte authentique du 21 septembre 2016 aux termes duquel la Ville de Paris a acquis l'immeuble situé 25 rue de Constantinople à Paris 8<sup>ème</sup> ;

Considérant l'assignation délivrée par la Ville de Paris à STELLANTIS & YOU FRANCE SAS et PSA VO France le 20 septembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de l'autoriser à signer le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et STELLANTIS & YOU FRANCE SAS et PSA VO FRANCE, ayant pour objet de procéder au règlement amiable d'un litige portant sur la parcelle du 25 rue de Constantinople à Paris 8<sup>ème</sup> ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la signature d'un protocole transactionnel avec STELLANTIS & YOU FRANCE SAS et PSA VO FRANCE portant sur l'immeuble 25 rue de Constantinople

Abstention de Mme SEGOND et de Mme LECUYER

LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/83**

**Objet : 2023 DU 97**

**Cession à Paris Habitat de l'immeuble 37 avenue George V**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2254-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L302-5 fixant un objectif de 25% de logements locatifs sociaux, ainsi que son article L 433-2 ;

Vu la décision de préemption de l'immeuble situé 37 avenue Georges V à Paris 8<sup>ème</sup> du 10 juin 2008 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 qui adopte le programme local de l'habitat entre 2011 et 2016, ainsi que le cadre des actions mises en oeuvre par la Ville pour mener à bien ce programme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 modifiant le programme local de l'habitat ;

Vu l'acte notarié du 22 juillet 2016 constatant le transfert de propriété au profit de la Ville de Paris de l'immeuble situé 37 avenue George V / 14 rue Quentin Bauchart à Paris 8<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 31 juillet 2023;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris du 30 août 2023 ;

Vu le projet en délibération par lequel la Maire de Paris demande de céder à Paris Habitat OPH l'immeuble situé 37 avenue George V à Paris 8<sup>ème</sup>, cadastré AP 91, au prix de 36 328 000 €, auxquels s'ajoutent deux compléments de prix d'un montant estimé de 3 700 500 € (le montant minimum garanti total de ces compléments de prix étant de 3 672 000 €), en vue de lui permettre d'y réaliser un programme mixte comportant un cabinet médical, deux commerces, et 30 logements dont 23 logements locatifs sociaux ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

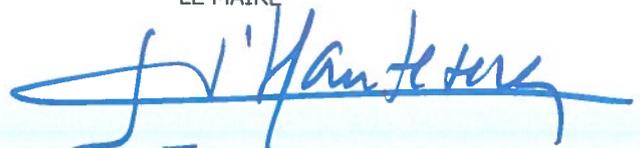
**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A LA MAJORITE (12 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la cession à Paris Habitat de l'immeuble 37 avenue George V

Mme LECUYER vote CONTRE

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/84**

**Objet : 2023 DAE 87**

**Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées (8<sup>e</sup>) du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 – Tarification applicable**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-13 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DDEES 18 réformant la tarification applicable aux activités commerciales organisées, à titre temporaire, sur le domaine public municipal en date de mars 2012 ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié le 10 mars 2023 sur le site paris.fr ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation d'appliquer une tarification préférentielle au salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées du mercredi 18 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023 – Tarification applicable

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/85**

**Objet : 2023 DASCO 79**

**Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris d'octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris d'octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), de subventions d'équipement (57 230 euros), et de subventions pour travaux (197 257 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/86**

**Objet : 2023 DASCO 84**  
**Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2024 (10 757 109 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/87**

**Objet : 2023 DASCO 85**

**Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2024 (2 738 585 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/88**

**Objet : 2023 DASCO 91**

**Divers collèges publics - Dotations révisées (19 204.00 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2015 DASCO 59 G du Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015 fixant les conditions de dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu la délibération 2022 DASCO 96 du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 octobre 2022 autorisant la Maire de Paris à allouer les dotations de fonctionnement aux collèges pour le financement de projets éducatifs pour l'année scolaire 2022-2023 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021- 2026 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de réviser les dotations de 3 collèges publics pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à divers collèges publics - Dotations révisées (19 204.00 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/89**

**Objet : 2023 DASCO 93**

**Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L.213.10 ;

Vu la délibération 2015 DASCO 59 G du Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015 fixant les conditions de dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020 fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021- 2026 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/90**

**Objet : 2023 DASCO 94**

**Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L.213.10 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/91**

**Objet : 2023 DASCO 95**

**Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L.213.10 ;

Vu la délibération 2015 DASCO 59 G du Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015 fixant les conditions de dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu le projet de délibération 2023 DASCO 93 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/92**

**Objet : 2023 DASCO 81**

**Caisse des écoles (8<sup>ème</sup>) – Subvention d'investissement (21 931,39 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Octave GREARD**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-10, L.213-1, L.213-2 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 30 octobre 2014 ;

Vu la convention d'objectifs et de financement pour la période 2022-2024 conclue entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 22 octobre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer à la Caisse des écoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement une subvention d'investissement de 21 931,39 euros pour la réalisation des travaux de remise en état de la cuisine dans le cadre de la reprise d'exploitation du service de restauration scolaire du collège Octave Gréard à compter du 4 septembre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la Caisse des écoles (8<sup>ème</sup>) – Subvention d'investissement (21 931,39 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Octave GREARD

LE MAIRE



SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

**Délibération n° 08/23/93**

**Objet : 2023 DPE 42**

**Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer cinq subventions d'un montant total de 24 700 € aux associations Les Amis du 3<sup>ème</sup> café, Epinoia, Tendance 19, Groupe SOS Solidarités, et Emmaüs Défi ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie KRIKORIAN, Adjointe au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hanter', is written over a horizontal line.

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/94**

**Objet : 2023 DFPE 153**

**Subvention (59.500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e,15e,16e et 19e et sur tout Paris**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à six associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e,15e,16e et 19e et sur tout Paris

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Hanteron', written over a horizontal line.

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/95**

**Objet : 2023 DFPE 160**

**Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.2324-29 qui prévoit que la participation des familles figure parmi les dispositions du projet d'établissement des établissements de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver le principe de généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement, mis en place jusqu'à présent uniquement pour les établissements en régie ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/96**

**Objet : 2023 DVD 57**

**Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités et notamment son article 2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations mentionnées dans la délibération des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Conseiller du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

Le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE (1 voix)**, au projet de délibération relatif à un soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Athénaïs MICHEL)

**Abstention : 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/97**

**Objet : 2023 DVD 61**

**Parc de stationnement JOUFFROY D'ABBANS - Avenant n°1 à la convention de concession des Parcs de stationnement HOICHE, PORTE D'ASNIERES et JOUFFROY D'ABBANS**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment son article 1 ;

Vu la convention de concession en date du 31 août 1992 signée par la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les sociétés SPS 8<sup>e</sup> et Unigarages (Groupe INDIGO) l'avenant n°1 à la convention de concession des parcs de stationnement HOICHE à Paris 8<sup>e</sup>, PORTE D'ASNIÈRES et JOUFFROY D'ABBANS à Paris 17<sup>e</sup>, pour proroger de 14 mois et 27 jours la durée de la concession du parc JOUFFROY D'ABBANS et pour intégrer les dispositions confortant le respect des principes de la République ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELEMY, Conseiller du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au parc de stationnement JOUFFROY D'ABBANS - Avenant n°1 à la convention de concession des Parcs de stationnement HOICHE, PORTE D'ASNIERES et JOUFFROY D'ABBANS

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/98**

**Objet : 2023 DVD 67**

**Rue Boissy d'Anglas (8<sup>e</sup>) - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique relative à l'aménagement et la sécurisation des accès rue Boissy d'Anglas**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention d'offre de concours relative à l'aménagement et la sécurisation des accès de la rue Boissy d'Anglas définissant la prise en charge par l'Ambassade des États- Unis d'Amérique des frais avancés par la Ville de Paris dans le cadre des études et travaux de voirie ainsi que de l'entretien des équipements de sécurité ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la rue Boissy d'Anglas (8<sup>e</sup>) - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique relative à l'aménagement et la sécurisation des accès rue Boissy d'Anglas

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/99**

**Objet : 2023 DVD 88**

**Déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et en particulier l'article L. 2125-1 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 564-1 et suivants et R. 564-1 et suivants ;

Vu le Règlement de Voirie de la Ville de Paris approuvé par délibération du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la RATP une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public en vue du déploiement à Paris de diverses zones de stockage gérées par la RATP en cas de crue de la Seine ;

Sur le rapport présenté par M. André TILLOY, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au déploiement à Paris de diverses zones de stockage en cas de crue de la Seine. Signature d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la RATP



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/100**

**Objet : 2023 DJS 30**

**Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif des 5e ; 6e ; 8e ; 9e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e ; 20e arrondissements ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS



LE MAIRE

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/101**

**Objet : V08 2023 13**

**Vœu déposé par Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8ème arrondissement relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Wiatcheslav Nicolaïevitch Vassiliev dit Slavik**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE

-----

Considérant que Wiatcheslav Nicolaïevitch Vassiliev dit Slavik est né le 6 janvier 1920 à Tallin et mort le 29 août 2014 à Paris ;

Considérant qu'après des études à l'École Nationale des Arts décoratifs puis à l'Institut des Hautes Études cinématographiques (IDHEC), il débute sa carrière dans la mise en scène de ballets, la création de tapisseries puis d'étalages et de vitrines, comme celles, innovantes, des Galeries Lafayette ;

Considérant qu'il fut repéré par Marcel Bleustein-Blanchet, fondateur de Publicis, qui lui confia la conception des espaces, du mobilier et des décors du Drugstore Publicis des Champs-Élysées (1958), puis du Pub Renault (1965), du Drugstore Saint-Germain-des-Prés (1965), de celui de la Défense (1970) ou encore de Madrid (1971) ;

Considérant que Slavik conçoit ces lieux comme des scènes de théâtres où chacun est à la fois acteur et spectateur en veillant à favoriser le lien social et la création d'une atmosphère chaleureuse, qualifiant ses réalisations de « lieux anti-solitude » ;

Considérant qu'il a laissé une empreinte très importante à Paris, en concevant la décoration de lieux emblématiques comme la Brasserie du Lutétia, le Dôme, l'Assiette au Bœuf, le Jules Verne, L'Européen, etc. ;

Considérant que dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, ce sont ainsi plus de 25 lieux qui ont bénéficié de son savoir-faire unique, essentiellement dans le secteur des Champs-Élysées entre 1958 et 1987 ;

Considérant que Slavik est une référence pour tous les architectes-décorateurs d'aujourd'hui, son influence demeure incontournable et son héritage est reconnaissable dans de nombreux lieux de restauration, contribuant ainsi à l'art de vivre parisien ;

Considérant que 2024 marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition,

Sur proposition de Jeanne d'Hauteserre et des élus du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**émet le vœu**

SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 08/23/101 (suite)

Que la Ville de Paris rende hommage au parcours de Wiatcheslav Nicolaïevitch Vassiliev dit Slavik en lui attribuant son nom à la place formée par le croisement de l'avenue Marceau et des rues Vernet et de Presbourg

**ARTICLE UNIQUE**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hanoussier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/102**

**Objet : V08 2023 14**

**Vœu de Mme LECUYER relatif à l'information des habitants et des acteurs économiques du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les restrictions à la circulation et aux déplacements pendant les JOP de Paris 2024**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

-----

Considérant que le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris accueillera plusieurs épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, du 26 juillet au 8 septembre, sur les sites et les abords de la place de la Concorde, du Grand Palais et du pont Alexandre III, soit l'essentiel du quartier des Champs-Élysées,

Considérant que les habitants et les acteurs économiques de l'arrondissement peuvent être inquiets de vivre "45 jours en enfer" du fait des lourdes perturbations, voire des entraves, à leur circulation et à leurs déplacements qui pourraient impacter leur vie quotidienne en raison des besoins de déplacement des athlètes, des délégations étrangères et des visiteurs,

Considérant que les habitants et les acteurs économiques de l'arrondissement redoutent que la privatisation de l'espace public puisse aboutir à les priver de leur liberté d'aller et venir (à leur rue et à leur domicile, mais aussi dans et hors Paris pendant une période estivale propice aux week-ends à la campagne), de leur liberté de travailler ou encore de leur droit de mener une vie familiale normale,

Considérant que, avant et après les épreuves, les habitants et les acteurs économiques de l'arrondissement subiront déjà l'installation et la désinstallation sur l'espace public des sites et des aménagements sportifs,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement

**émet le vœu**

que la Mairie de Paris et la Préfecture de police de Paris fassent le nécessaire, chacune pour ce qui la concerne, pour que les habitants et les acteurs économiques du 8<sup>e</sup> arrondissement soient informés dans les meilleurs délais des restrictions à la circulation et aux déplacements qui les concerneront à l'été 2024, afin qu'ils puissent prendre en temps voulu leurs dispositions personnelles et professionnelles

**ARTICLE UNIQUE**

**A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu**

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)**

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)**

LE MAIRE



**SEANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

**Délibération n° 08/23/103**

**Objet : V08 2023 15**

**Vœu de Mme LECUYER sur le "site de festivités" projeté dans le parc Monceau pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

-----

Considérant que la Ville de Paris a présenté le 24 juillet les "sites de festivités" gratuits et ouverts au public qui seront aménagés dans la plupart des arrondissements de la capitale pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 pour proposer la retransmission des épreuves, des animations sportives et culturelles, ainsi que des espaces de restauration,

Considérant que, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, le choix a été fait de retenir le parc Monceau pour être le "site de festivités" pendant les JOP de Paris 2024,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement

**émet le vœu**

que la Mairie de Paris organise une réunion publique d'information, ouverte à tous, pour présenter :

1. les raisons qui ont présidé au choix du parc Monceau ;
2. la durée prévisionnelle d'occupation du parc Monceau, comprenant l'installation et la désinstallation des aménagements du site ;
3. les animations sportives et culturelles qui seront programmées dans le parc Monceau ;
4. les mesures qui seront prises pour maintenir l'ordre public - dans toutes ses composantes : sécurité, tranquillité, salubrité - à l'intérieur et dans les environs immédiats du parc Monceau ;
5. les protections renforcées qui seront dédiées au patrimoine architectural et paysager du parc Monceau pour prévenir certaines externalités négatives inhérentes aux affluences et aux usages exceptionnels ;
6. les modalités suivant lesquelles les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement pourront bénéficier de ce "site de festivité" dans le parc Monceau

**ARTICLE UNIQUE**

**A LA MAJORITE (12 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE

